

Communiqué de presse

La Défense, le 4 août 2021

« Attributions de logement social en 2019 : 2/3 des attributions aux ménages les plus modestes mais une augmentation des délais d'attente »

L'ANCOLS publie pour la première fois un tableau de bord des attributions de logements sociaux. La demande de logement social est de plus en plus importante et si le parc social continue de remplir sa mission, avec 2/3 des attributions aux ménages les plus modestes, le nombre demandes satisfaites est en baisse. Cette tendance s'est confirmée en 2019, faisant augmenter les délais d'attributions, notamment en zones tendues.

Chaque année, 2 attributaires sur 3 sont des ménages dont les ressources sont sous les plafonds PLAI. Les demandeurs sous les plafonds de ressources PLUS continuent à bénéficier plus facilement que les autres d'un logement : 14 % de taux d'attribution contre 7 % pour les ménages au-dessus des plafonds de ressources PLUS. Si les ménages sous les plafonds de ressources PLAI attendent plus longtemps en moyenne, ils sont aussi proportionnellement plus nombreux à accéder au logement social. En revanche, les jeunes demandeurs et les ménages en situation professionnelle précaire, subissent eux une baisse de leurs taux d'attribution supérieure à la moyenne en 2019. Avec ou sans personne à charge, les couples accèdent plus difficilement à un logement social que les personnes seules.

La demande de logement social est plus difficile à satisfaire en 2019. Pour l'année 2019, on observe 3,5 millions demandes de logement social en France et 450 000 attributions¹. Ce sont donc 13 % des demandes qui ont été satisfaites. En parallèle, les délais d'obtention continuent d'augmenter : en 2019 les ménages devaient patienter 1 an, 2 mois et 7 jours pour obtenir un logement social ; c'est 16 jours de plus qu'en 2018.

Le taux d'attribution aux demandeurs de moins de 30 ans est en baisse continue depuis 2016. Le taux baisse de 2 points par an sur les dernières années (augmentation du nombre de jeunes demandeurs et baisse du nombre d'attributions). Il est maintenant proche de la

¹ Une demande émise par un même ménage sur différents départements sera comptabilisée plusieurs fois, idem si une demande non renouvelée est recrée au cours de la même année par un ménage. Au niveau national, le nombre de demandes de logement social peut ainsi être supérieur au nombre de ménages réellement demandeurs.

moyenne nationale. La tendance sur les trois dernières années est la même pour les demandes d'étudiants ou apprentis (- 6 points de taux d'attributions en 3 ans). L'ensemble des demandeurs en situation professionnelle précaire (étudiant, apprenti, stagiaire, intérimaire, en CDD et au chômage) accèdent plus difficilement à un logement social en 2019.

Les demandes formulées par une personne seule ou un parent isolé sont plus souvent satisfaites.

Les demandes de logement social émises par des foyers avec au moins 2 cotitulaires, avec ou sans personne à charge, sont en baisse (-2 %), tout comme les attributions qui diminuent de manière encore plus sensible (- 8 %). L'écart avec les demandes portées par un seul titulaire se creuse. Plus les personnes à charge sont nombreuses plus les délais avant d'obtenir un logement sont longs.

Les demandeurs logés chez un proche ou en structure sociale sont proportionnellement plus nombreux à accéder à un logement social. Les ménages déjà locataires des parcs privé et social ont comparativement moins de chance d'obtenir un logement.

Les chiffres clés :

- 3,5 millions de demandes actives au moins un jour au cours de l'année
 - ▶ +2 % par rapport à 2018
- 450 000 attributions
 - ▶ -3 % par rapport à 2018
- Un taux d'attributions de 13 %
 - ▶ -1 point par rapport à 2018
- 1 an, 2 mois et 7 jours d'attente moyenne
 - ▶ +16 jours par rapport à 2018

[Le tableau de bord](#) a pour vocation à être publié chaque année au cours du deuxième trimestre par l'ANCOLS. Cette note, recense les chiffres-clés des attributions de logements sociaux en France (excepté le territoire de Mayotte) sur l'année civile N-2. Le nombre de demandes sont détaillés selon les caractéristiques des ménages, celles des logements ou encore la localisation des demandes et attributions de logements sociaux.

L'ANCOLS - Agence Nationale de Contrôle du Logement Social est un établissement public créé le 1^{er} janvier 2015 et placé sous la tutelle de l'État. L'Agence est chargée de contrôler et d'évaluer les organismes de logement social et du secteur d'Action Logement (ex « 1% logement »). Elle s'organise autour de deux grandes missions opérationnelles : une mission de contrôle des organismes et une mission d'évaluation avec la réalisation d'études et la production de statistiques.

Contact presse : Camille MIKOCZY – camille.mikoczy@ancols.fr - 06 63 09 19 41